



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 26) — *Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains/The Accessibility for Manitobans Act;*
(M^{me} la ministre HOWARD)

(N° 29) — *Loi sur les arpenteurs-géomètres et modifications connexes/The Land Surveyors and Related Amendments Act.*

(M. le ministre RONDEAU)

Présentation et lecture de pétitions :

M. WISHART — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres provinciaux compétents envisagent de remettre dans l'état où ils se trouvaient avant les inondations le parc provincial Saint-Ambroise et ses points d'accès afin que le parc puisse rouvrir au plus tard pour la saison 2013. (D. McKay, L. Allard, K. Stephens et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (G. Zimmer, P. Neuhofer, M. Nermberg et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports reconnaisse que le piètre état de la route provinciale secondaire 520 entraîne de graves problèmes de sécurité et qu'il y remédie en priorisant sa reconstruction. (N. Slessor, G. Safinuk, M. Wiese et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Administrations locales accorde aux administrations locales le respect qu'elles méritent et revienne sur sa décision forçant les municipalités de moins de 1 000 citoyens à fusionner. (B. Mitchell, W. Sunley, J. Young et autres)

M. CALDWELL — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que soit modifiée la *Loi constituant en corporation « The Brandon Area Foundation »* de sorte que le nom de la Fondation devienne « *The Brandon Area Community Foundation Inc.* », que les membres du Conseil soient nommés ou élus en conformité avec les règlements administratifs de la Fondation, que le nombre minimal de membres passe de neuf à six et que les états financiers vérifiés annuels ne soient plus publiés dans un journal mais mis à la disposition du public. (J. Millis, P. D. Sullivan, R. Swayze et autres)

M^{me} la *ministre* OSWALD dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2013-2014 — Santé.

(Document parlementaire n^o 28)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. PEDERSEN, M^{me} BLADY ainsi que MM. CULLEN, CALDWELL et GERRARD font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur les Centres Action cancer en milieu rural sera examinée le mardi 30 avril 2013.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* STRUTHERS demandant à l'Assemblée d'approuver la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion soit amendée par substitution, au passage qui vient après « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le présent budget ne tienne pas compte des priorités des Manitobains et des Manitobaines étant donné :

- a) qu'il ignore les lois sur la protection des contribuables qui protègent les familles manitobaines;
- b) qu'il assujettit les familles manitobaines à des impôts et des taxes accablants et inutiles qui les empêchent de prospérer et d'épargner pour l'avenir;
- c) qu'il n'a pas réussi à endiguer un déficit structurel de 500 millions de dollars imputable à 13 années de dépenses excessives;
- d) qu'il n'a pas promis un examen complet et transparent des dépenses du gouvernement provincial;
- e) qu'il n'a pas réussi à contrôler la croissance des dépenses de faible priorité comme la publicité et la taxe liée aux votes;
- f) qu'une bureaucratie excessive et des impôts et taxes injustifiés freinent la croissance et la prospérité économiques,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Mercredi 24 avril 2013

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. EICHLER, PETERSEN et SMOOK, M^{me} BLADY, M. MAGUIRE, M. le *ministre* CHIEF ainsi que M. GOERTZEN interviennent. M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan) exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

Daryl REID